



COMPTE RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration du 7 décembre 2022

Besançon, le 8 décembre 2022

Membres présents :

Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Philippe CREMER / Monsieur Cyril DEVESA / Madame Valéry GARCIA / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER part à 18h57 et vote jusqu'à la question n°19 / Monsieur Jamal-Eddine LOUHKIAR / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Alfred M'BONGO arrive à 17h14 et vote à partir de la question n°21 / Monsieur Michel PELLATON / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Monsieur André TERZO / Madame Sylvie WANLIN

Membres excusés :

Monsieur Bernard AVON / Monsieur Yves CHANSON / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

Quorum : 9 administrateurs minimum

Secrétaire de séance : Alban SOUCARROS

Sont présents :

- Madame Catherine FILAQUIER, Directrice des Solidarités
- Monsieur Christophe MOYSE, Conseiller technique du Cabinet
- Madame Véronique PAGET, Cheffe du service Administration Générale
- Monsieur Samuel PHILIPPE, Chargé de mission Partenariats, Communication et Projets événementiels
- Madame Virginie POUSSIER, Directrice de l'Autonomie
- Madame Amélie PREVOST, Gestionnaire du Conseil d'Administration
- Monsieur Alban SOUCARROS, Directeur Général
- Madame Marie-Jeanne URLACHER, Chargée de mission Accessibilité
- Madame Esther VOUILLOT, Secrétaire Générale

La séance est ouverte à 17h00 sous la Présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Vice-présidente :

- Ouvre la séance du Conseil d'Administration,
- Procède à la vérification du quorum,
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- Invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêt à se signaler lors de l'examen des rapports.

ORDRE DU JOUR

Question n°21 : Rapport annuel d'accessibilité 2021

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues ROUX, Conseiller Municipal Délégué.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent connaissance du rapport d'accessibilité 2021.

Question n° 1 : Procès-verbal de la séance du 19 octobre 2022

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent acte du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2022.

Question n° 2 : Compte-rendu des décisions prises par la Vice-présidente dans le cadre de sa délégation de compétence

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent acte des différents documents que la Vice-présidente a signés, en vertu de sa délégation de compétence ;

- ✓ Prennent acte du compte-rendu tel que présenté.

Question n° 3 : Décision Modificative n°3

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement la Décision Modificative n°3.

Question n° 4 : Tarifs 2023

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement les tarifs applicables à compter du 1^{er} février 2023.

Question n° 5 : Admissions en non-valeur et effacement de dettes dans le cadre du surendettement

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement les admissions en non-valeur et les effacements de dettes.

Question n° 6 : Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2023

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement l'ouverture des crédits d'investissement 2023 par anticipation, pour le budget principal et les 7 budgets annexes.

Question n°7 : Avenant au contrat carte achat public

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Approuvent l'augmentation du plafond maximal annuel de dépenses réalisables par le biais de cartes d'achat à 50 000 €,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer l'avenant.

Question n°8 : Indemnisation d'un agent dans le cadre de la protection fonctionnelle

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement l'indemnisation de M. GUILLOT Loïc à hauteur de 300 euros au titre de la protection fonctionnelle.

Question n°9 : Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent du CCAS auprès de la Ville de Besançon

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Se prononcent favorablement sur le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire du CCAS auprès de la Ville de Besançon,

✓ Autorisent la Vice-présidente ou son représentant, à signer ladite convention et les actes y afférents, et ses éventuels avenants de prorogation.

Question n°10 : Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion du Doubs

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Se prononcent favorablement sur le principe de l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires à compter du 1^{er} janvier 2023,

✓ Autorisent la Vice-présidente à signer tout document contractuel résultant de la proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats),

✓ Autorisent la Vice-présidente ou son représentant à signer la convention pour l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires avec le centre de gestion du Doubs,

✓ Autorisent le Centre de Gestion à récupérer, auprès de l'assureur ou de son courtier, l'ensemble des données statistiques inhérentes aux périodes écoulées.

Question n°11 : Modification de la convention mutualisée des cadres d'astreinte

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Approuvent la convention relative à l'organisation d'un système d'astreintes commun des cadres de la Ville, de la Communauté Urbaine et du CCAS,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente ou son représentant, à signer la convention.

Question n°12 : Modification de la Liste des Emplois Permanents du CCAS

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Se prononcent favorablement sur la création de 12 emplois permanents d'agents sociaux au CCAS,
- ✓ Se prononcent favorablement sur le passage de 27 emplois à temps non complet (70 %) en temps complet (100 %),
- ✓ Autorisent le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein du CCAS, dans le cadre de la législation en vigueur, en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,
- ✓ Autorisent Mme la Vice-présidente, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Question n°13 : Evolution du Forfait Mobilités Durables et de la participation aux abonnements de transports en commun

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés

- ✓ Se prononcent favorablement sur les évolutions du forfait mobilités durables et des participations aux abonnements de transports en commun.

Question n°14 : Télétravail 2022 – Avenant n°2 au règlement intérieur du télétravail

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Approuvent l'avenant n°2 au règlement intérieur du télétravail commun à la Ville de Besançon, au Centre Communal d'Action Sociale et à Grand Besançon Métropole,

- ✓ Autorisent Madame la Vice-présidente à le signer.

Question n°15 : Mise à jour et ajustements du règlement du temps de travail

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à la majorité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Se prononcent favorablement sur la mise à jour du règlement du temps de travail qui réglementera l'organisation du temps de travail au sein du CCAS.

Question n°16 : Comité des Œuvres Sociales – Renouvellement de la convention 2023-2026

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Se prononcent favorablement sur les termes de la convention régissant les relations entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale, le Grand Besançon Métropole et le Comité des Œuvres Sociales, pour la période 2023-2026,

- ✓ Donnent leur accord sur le montant de la subvention pour 2023, estimé à 62 081 €, ainsi que sur le principe de diminution de la subvention liée à l'activité, à raison de 2 % par an, sur la période 2023-2026,

- ✓ Autorisent Mme la Vice-présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.

Question n°17 : Modification du régime indemnitaire des agents du CCAS

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Se prononcent favorablement sur l'instauration, à compter du 1^{er} janvier 2023, d'une IFSE de sujétion d'un montant de 117 € bruts mensuels pour les agents du CCAS relevant des filières administrative et technique et exerçant leurs fonctions dans les services visés.

Question n°18 : Convention de partenariat 2022-2024 avec le Département du Doubs en matière d'accompagnement social sur le territoire de la ville de Besançon

Rapporteur : Monsieur Philippe CREMER, Conseiller Municipal Délégué.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement le renouvellement de cette convention avec le Département du Doubs,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer les conventions.

Question n°19 : Convention d'objectifs et de moyens entre le CCAS et la Boutique Jeanne Antide – Année 2023

Rapporteur : Monsieur Philippe CREMER, Conseiller Municipal Délégué.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement le versement à l'association la Boutique Jeanne Antide d'une subvention de 250 004 € destinée à l'organisation de la restauration sociale le midi au 3 rue Champrond ainsi qu'à l'accueil et l'orientation des publics en situation administrative précaire au 129 Grande rue,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer la convention pour l'année 2023 entre le CCAS et la Boutique Jeanne Antide, pour la mise en œuvre de la restauration sociale le midi et pour l'accueil des publics en situation administrative précaire.

Question n°20 : Règlement intérieur du Conseil trimestriel des habitants du service Hébergement Logement Accompagné

Rapporteur : Monsieur Philippe CREMER, Conseiller Municipal Délégué.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Se prononcent favorablement sur le règlement intérieur du conseil des habitants.

Question n°22 : Modification du règlement de fonctionnement des Résidences autonomie

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues ROUX, Conseiller Municipal Délégué.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Adoptent le règlement de fonctionnement des Résidences Autonomie modifié.

Question n°23 : Modification du règlement intérieur des Conseils de Vie Sociale des Résidences autonomie

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues ROUX, Conseiller Municipal Délégué.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Adoptent le règlement intérieur des CVS des Résidences Autonomie.

Question n°24 : Renouvellement de la convention de gestion entre le CCAS et le GEM « Les Amis de Ma Rue Là »

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement la convention de gestion entre le CCAS et le GEM « Les Amis de Ma Rue Là »,

- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer la convention de gestion entre le CCAS et le GEM « Les Amis de Ma Rue Là ».

Question n°26 : Avenant n°7 au contrat-cadre du CPOM 2016-2022 relatif à la compensation financière au titre de l'année 2022

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues ROUX, Conseiller Municipal Délégué.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent connaissance du projet d'avenant n°7 au contrat-cadre du CPOM 2016-2020, proposé par le Département du Doubs,

- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer cet avenant valant prorogation du CPOM en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023 et acceptation des nouvelles modalités de compensation financière au titre de l'année 2022,

- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer les avenants ultérieurs au contrat-cadre initial du CPOM 2016-2020.

La question n° 25, transmise aux administrateurs mais non commentée en séance, présente le calendrier 2023 des Conseils d'Administration.

Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS, procède à la clôture du Conseil d'Administration à 19h33.